

Fédération Sportive et Gymnique du Travail  
Comité du Val d'Oise  
82 bd du général Leclerc  
95100 Argenteuil

Argenteuil, le 25 mai 2006

A l'attention de Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Objet : un grave préjudice aux manifestations sportives en Ile de France.

Monsieur le Préfet,

Nous possédons plusieurs centaines de signatures de personnalités sportives qui se sont émues à la suite du tracé, en projet, de l'autoroute 104, qui couperait le parc des sports de la ville de Pierrelaye (95480), mettant fin à son utilité sociale en tant qu'il permet les pratiques sportives.

Il a, récemment, été organisé, sur ce site, pour toute la région parisienne, un championnat de cross-country sous l'égide de la F. S. G. T., réunissant six cents participants qualifiés, et dont la presse s'est faite l'écho.

En qualité d'organisateur, parmi d'autres, nous sollicitons la Municipalité de Pierrelaye parce que ce parc ne crée pas de gêne pour la circulation habituelle. Il est magnifiquement équipé en vestiaires en dur. Les chemins sont bien entretenus, avec des règles de sécurité répondant aux conventions de la Fédération Internationale d'Athlétisme. L'accès pour les cars est convenable.

Ce parc est prévu, dans quelques mois, pour un championnat national de cross-country, après une reconnaissance par des personnalités compétentes.

Ce lieu correspond à la pratique hivernale du cross-country alors que de tels sites deviennent de plus en plus rares dans notre région Ile de France. La discipline sportive précitée comporte un championnat du Monde dans lequel notre pays figure toujours en bon rang.

Nous pensons, donc, qu'il serait souhaitable de rechercher d'autres solutions pour ce projet.

C'est pourquoi nous espérons, Monsieur le Préfet, que notre requête retiendra toute votre attention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à notre dévouement indéfectible pour la cause publique.

Pour le Comité FSGT du Val d'Oise,

M. Ronald MOREELS

  
Secrétaire général

Médaille d'argent Jeunesse et Sport